

Encarté dans ces pages: Bulletin du groupe de réflexion de syndicalistes et de socialistes sur les conséquences des directives de l'Union européenne en Suisse

Vous trouverez, encarté dans ce numéro du *Journal*, le Bulletin de correspondance d'un groupe de réflexion de socialistes et de syndicalistes sur les conséquences des directives de l'Union européenne en Suisse. Ce Bulletin n°4 rend compte d'une rencontre organisée par ce groupe de réflexion le 21 avril à Lausanne. Les syndicalistes et les militants du Parti socialiste présents à cette occasion ont mis au centre de la discussion la question de savoir comment assurer une victoire du PSS lors des élections fédérales de cet automne. La conclusion de cette réflexion, inscrite dans l'appel qui a été adopté, affirme que si une telle victoire est possible, elle ne peut l'être que « sur la base des revendications des travailleurs et non sur la base de l'adhésion à l'UE, qui est contradictoire avec ces revendications ». Plusieurs événements ont depuis confirmé à nos yeux la pertinence de l'appel du 21 avril.

Le référendum contre la Ve révision de l'Assurance invalidité (AI) a échoué lors de la votation populaire du 17 juin. Cette révision s'inscrit totalement dans le cadre défini par les lignes directrices pour l'emploi de l'UE (ces mêmes lignes directrices qui exigent partout en Europe le relèvement de l'âge de la retraite). Sous couvert de réinsertion professionnelle, la révision de l'AI était le moyen permettant de supprimer les rentes de nombreux invalides. Il s'agit d'une défaite qui aura de graves conséquences pour les travailleurs et qui sert d'ores et déjà de point d'appui pour la droite, en particulier l'UDC, pour exiger une nouvelle aggravation de l'AI. Cette défaite était-elle inévitable, comme certains dirigeants du PS le disaient pour justifier leur refus de lancer le référendum ? Quatre cantons, Genève, Fribourg, Neuchâtel, Jura, et 41% des électeurs ont soutenu le référendum et voté contre cette révision. L'abstention a été très forte, seuls 35.8% des électeurs ont pris part au

Editorial

Elections fédérales : Comment battre la droite ?

par Michel Gindrat

vote. Comment expliquer cette abstention massive ? N'est-elle pas la conséquence de l'attitude d'une partie de la direction du PS qui ne voulait pas lancer le référendum ? Il y a quatre ans, à la veille des élections fédérales les syndicats et le PSS récoltaient en 48 heures 80'000 signatures contre la XIe révision de l'AVS qui prétendait élever l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Si la direction du PSS s'était dès le départ engagée avec la même détermination sans doute le référendum aurait-il pu être victorieux comme celui contre la révision de l'AVS.

Genève : transfert des actifs... que vont penser les électeurs ?

Le 17 juin, une majorité de citoyens genevois ont rejeté le référendum contre le « transfert des actifs » qui constitue un premier pas en vue de la privatisation des Transports publics genevois, des Services Industriels et de l'Aéroport. Le référendum avait été lancé par les syndicats. Le conseiller d'Etat socialiste Charles Beer a fait pression pour que le parti socialiste soutienne le projet du gouvernement. Confronté à l'opposition des militants, Charles Beer n'a pas pu aller jusqu'au bout, et le mot d'ordre du parti a été de laisser la « liberté de vote ». Comme le montre le vote des arrondissements populaires et des communes suburbaines, il ne fait aucun doute qu'il était possible de gagner et que la position du PSG est la cause

principale de l'échec du référendum. Les mêmes contradictions se sont exprimées lors du vote de la loi sur le chômage. Le gouvernement genevois a soumis au Grand Conseil un projet de loi qui aura notamment comme conséquence de supprimer quelque mille emplois temporaires. Ces emplois avaient pour fonction de permettre aux chômeurs en fin de droit de retrouver leur droit aux indemnités. Les députés socialistes ont voté contre. *La Tribune de Genève* titre à ce sujet : « Les députés (socialistes, ndlr.) ne suivent pas le comité du parti ». *Le Temps* relève que le député Alain Charbonnier est « irrité par la passivité du PS, estime qu'il y a un décalage entre la base et le comité directeur plus à droite ». Enfin, Alberto Velasco, dans une lettre de lecteurs publiée dans le journal du PSG « Post Scriptum » s'adresse au comité directeur en ces termes : « rester muet sur le chômage, après avoir été silencieux sur les transferts d'actifs, constitue un grave manquement à son rôle (...) Que vont penser les électeurs? ».

Neuchâtel: le groupe socialiste s'oppose au projet de réforme de la psychiatrie

A Neuchâtel, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de création d'un établissement unique réunissant les institutions de soins psychiatriques subventionnées du canton. Cet établissement, devrait être « de droit public », mais « autonome » et géré par « un Conseil d'administration » sur le même modèle que l'Etablissement hospitalier multi site (EHM). Ce qui motive la création de cet établissement, c'est, selon le conseiller d'Etat radical Roland Debély, le fait qu'il y aurait trop de lits à disposition dans les deux établissements psychiatriques. Le groupe socialiste et la majorité du Grand Conseil se sont opposés au rapport du Conseil d'Etat et ce dernier a mis sur pied une commission pour revoir le projet. Porte-parole du groupe so-

Suite de l'édito

cialiste, Odile Duvoisin, réclame «la possibilité pour le parlement de garder un œil sur le destin des différents sites de l'établissement». Ce rejet du projet du Conseil d'Etat trouve son origine dans les multiples mobilisations de la population et du personnel, contre la fermeture de l'hôpital de Couvet, contre la fermeture de la pédiatrie à La Chaux-de-Fonds. Ces mobilisations d'une ampleur incroyable ont obligé le Conseil d'Etat à reculer. Le dossier du regroupement de la pédiatrie sur un seul site est gelé, l'hôpital de Couvet fait l'objet d'une évaluation, mais il est pour l'instant maintenu.

S'organiser pour défendre les besoins des travailleurs

Qu'il s'agisse de la révision de l'AI, du transfert des actifs à Genève ou des hôpitaux à Neuchâtel, ces événements démontrent la même chose: il y a dans le parti socialiste des militants, des élus qui s'engagent pour que le parti socialiste continue à être le parti des services publics, le parti des assurances sociales, le parti qui défend les intérêts des travailleurs en relation avec les syndicats. Ces militants et ces élus se sentent de plus en plus en porte-à-faux avec l'orientation de la direction qui se fixe comme objectif l'adhésion à l'UE, orientation qui se concrétise par la mise en œuvre par les élus socialistes dans les différents exécutifs des «réformes» exigées par l'intégration de la Suisse à l'Union européenne.

Les élections fédérales auront lieu le 21 octobre. Le temps presse, il est urgent que la direction du PSS change son orientation, qu'elle réponde aux attentes des travailleurs, qu'elle leur dise: «Nous combattons les projets de la droite d'élévation de l'âge de la retraite, nous nous opposerons à toute détérioration de l'AI, de l'assurance chômage, de l'assurance maladie, nous exigeons que soit rétabli le remboursement obligatoire des frais de maladie, etc.» C'est dans cette perspective que nous appelons les travailleurs à contresigner l'appel du syndicalistes et de militants du PS que vous trouverez dans ce numéro du *Journal*.

► *Suite aux événements qui ont ébranlé l'Université de Genève au printemps 2006, le Conseil d'Etat avait, on s'en souvient, confié à une commission externe le soin de rédiger un avant-projet de loi sur l'Université. Le mandat de cette commission, présidée par l'ancienne conseillère fédérale Ruth Dreifuss, avait déjà de quoi nous inquiéter. La commission devait en effet organiser ses travaux autour de trois axes: l'autonomie de l'Université, le mode de gouvernance, et la convention d'objectifs (autrement dit, le contrat de prestations).*

Il n'aura pas fallu plus de huit mois à cette commission pour accoucher d'un avant-projet qui propose ni plus ni moins que de transformer l'Université en établissement de droit public autonome, sur le modèle des TPG et des SIG. Le Conseil d'Etat est manifestement décidé à aller vite en besogne. Rendu public le 5 avril dernier, cet avant-projet sera traduit vers la mi-juillet en projet de loi, et soumis au Grand Conseil dès le mois de septembre. Quant à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, elle est agendée au plus tard pour le 1er janvier 2008.

Une loi-cadre et un statut

L'avant-projet réduit la loi sur l'Université à sa plus simple expression: une loi-cadre. Le sort du plus grand service de l'Etat se voit ainsi réglé en une quarantaine d'articles de portée toute générale. Pour ce qui est des aspects plus concrets de mise en œuvre de la loi, l'avant-projet renvoie systématiquement à un prétendu «Statut de l'Université», statut dont nul ne peut présager aujourd'hui encore du contenu définitif. Le recours à une loi-cadre a,

L'Université de Genève à l'heure européenne

on s'en doute, un objectif bien précis: empêcher le Grand Conseil de se prononcer sur d'éventuelles modifications de la loi et supprimer ainsi la menace de référendum contre d'éventuels nouveaux démantèlements. Il s'agit donc d'une perte majeure de contrôle politique mais aussi populaire sur l'Université.

1^{er} axe: l'autonomie de l'Université

La gestion du personnel sera entièrement transférée à l'Université. Le personnel en place sera donc vraisemblablement licencié et réengagé sous le nouveau statut. Le risque d'une précarisation générale des conditions de travail est ici très important, puisque l'avant-projet donne à l'Université le droit d'engager du personnel temporaire à sa guise et aux seules conditions dictées par le Code des obligations.

L'autonomie financière sera totale. L'Université devra établir un règlement interne sur les finances et mettre en place sa propre trésorerie. Elle aura en outre l'obligation de rechercher activement des sources de financements externes (dons, legs, sponsoring) et pourra contracter librement des emprunts.

L'organisation de l'enseignement et de la recherche sera elle aussi fortement chamboulée. L'Université devra pouvoir adapter ses structures avec beaucoup de souplesse pour réagir au plus vite aux fluctuations du marché. Dans cette optique, l'avant-projet suggère d'abandonner la notion de Facultés, jugée trop rigide, au profit de celle d'Unités d'enseignement et/ou de recherche, plus à même, paraît-il, de répondre aux exigences des partenariats en tous genres.

Finalement, l'avant-projet propose un transfert des actifs à moyen terme, l'Université n'ayant pas pour l'instant les moyens d'assumer cette fonction.

2^{ème} axe: la gouvernance

L'avant-projet envisage également une refonte totale du modèle de gouvernance de l'Université. L'autonomie exige une direction forte, rappelle la commission. C'est pourquoi, l'avant-projet dote le recteur et son rectorat de pouvoirs très étendus. Le recteur désignera seul son équipe. Sur le mode présidentiel, il choisira ses vice-recteurs, ses cadres supérieurs de l'administration, et nommera lui-même les doyens de faculté. Le recteur aura également la charge d'engager les nouveaux professeurs et de discuter avec eux tant de leur cahier des charges que de leurs conditions salariales. A ce propos, il est prévu que, pour engager un éminent professeur, le recteur puisse dépasser de 50% le traitement maximum statutaire d'un professeur et demander le rachat des années de caisse de retraite.

3^{ème} axe: le contrat de prestations

L'avant-projet prévoit enfin de soumettre l'Université à un contrat de prestations. La convention d'objectifs (puisque c'est ainsi qu'il faut l'appeler) est sans conteste le moyen par lequel le gouvernement entend mettre en œuvre, à l'Université, son plan de réforme de l'Etat (Ge-Pilote) et ses différentes mesures d'économie. Avec l'enveloppe budgétaire globale et le plan quadriennal, l'Université va être naturellement amenée à devoir définir des priorités dans ses missions de service public, cela compte-tenu des stricts moyens que lui alloue le Parlement. La convention d'objectifs sera donc un instrument précieux lorsqu'il s'agira de justifier la suppression de certaines filières ou la privatisation de services de l'Université.

suite en page 3

ENTENTE
INTERNATIONALE

Sommet européen : la "Constitution" européenne ressuscitée ?

Université de Genève

suite de la page 2

Non à la loi d'autonomie des universités

Le vent de réforme qui balaye aujourd'hui l'Université de Genève n'a cependant rien de strictement régional. Ce sont sur des principes en tous points semblables que s'est menée la réforme de la plupart des universités en Suisse et en Europe. Ces principes sont connus de tous. On les trouve définis très clairement dans la déclaration de Bologne et la stratégie de Lisbonne: « Pour faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde », il faut briser au plus vite le monopole des universités publiques en Europe. » C'est ce même credo qui a abouti en Suisse à la modification des articles de la Constitution sur la formation et qui, en France, a conduit le gouvernement Sarkozy à élaborer son projet de loi sur l'autonomie des universités.

Eric Perruchoud

IMPRESSUM

Editeur responsable:
Michel Gindrat

Comité de rédaction:

Alexandre Anor
Paul Bayard
Luc Deley
Daniel Hofer
Claude Iseli
Max Robert

Rédaction et administration:

Union des cercles pour une
politique ouvrière
Case postale 1
1211 Genève 28
CCP: 12-67458-3
Fax: 022-733 87 31
info@ucpo.ch
www.ucpo.ch

Un spectre a hanté le sommet : le vote non

► *Le sommet européen des vingt-sept chefs d'Etats et de gouvernements s'est tenu ces 21, 22 et 23 juin. Soulagement pour certains, scepticisme pour d'autres, inquiétude pour tous. Mais, par-dessus tout, il fallait, aux uns et aux autres — quel qu'en soit le prix, vaille que vaille —, parvenir à un accord. « La Constitution morte-née a été pour l'essentiel reprise dans le nouveau traité », note le journal financier américain Wall Street Journal.*

Pour quelles raisons ? Souvenons-nous.

C'était hier, en mai 2005 : les peuples français et néerlandais rejetaient massivement le « traité constitutionnel », déstabilisant profondément tout le dispositif anti-ouvrier, anti-démocratique échafaudé par l'Union européenne. Ce non a dit clairement : assez d'attaques contre nos services publics, nos retraites, contre nos systèmes de protection sociale collective, contre les Codes du travail, assez de remise en cause de la souveraineté des peuples, assez de licenciements...

Le sommet a débouché sur un accord pour un nouveau traité, constitué d'amendements aux traités existants (de Rome, de Maastricht, d'Amsterdam), qui sont donc intégralement maintenus.

La chancelière allemande, Angela Merkel, a résumé le résultat : « On peut sûrement faire certaines critiques, mais ce qui compte pour moi, pour nous, c'est que nous sortons de la paralysie. » Ce qui fait dire à l'Agence France Presse: « Les non français et néerlandais à la Constitution de 2005 avaient plongé l'Union européenne dans une crise existentielle dont cet accord devrait l'aider à sortir. »

A voir. C'est que le vote non

n'a pas fini de hanter toute la situation politique. La presse britannique ne fait d'ailleurs pas mystère de la crise qui secoue toutes les institutions, tous les gouvernements : « La plupart de ceux qui soutiennent cet accord ne veulent pas de référendum. La plupart de ceux qui sont en désaccord en veulent un » (*The Guardian*, 25 juin). Ce que ne dément pas le *Wall Street Journal* (26 juin): « L'Europe est de retour, c'est indubitable — revenue à ses vieilles combines et ses manœuvres antidémocratiques (...). En dépit de la large hostilité qu'elle rencontre auprès de la population de nombreux Etats membres, sans parler de son rejet ouvert dans deux pays, la Constitution morte-née a été pour l'essentiel reprise dans le nouveau traité de la réforme, dont l'Union européenne espère la ratification par tous les Etats membres d'ici 2009 (...). »

Le Medef, et avec lui Barroso, l'actuel président de la Commission européenne, Jacques Delors, l'ancien président socialiste de cette même Commission, se sont félicités de l'accord obtenu au sommet européen.

Au même moment, Prodi, Verhofstadt et Juncker (respectivement chefs des gouvernements italien, belge et luxembourgeois) dénoncent un traité illisible et « le recul de l'esprit européen ». Ils l'ont pourtant acté, parce que, comme le dit le Premier ministre polonais, « nous nous rendons compte que nous ne pouvons pas enrayer le processus, cela serait trop risqué pour l'avenir ».

Jusqu'au dernier moment, dans le sommet européen, des contradictions se sont brutalement exprimées. Toutes avaient un rapport avec le puissant rejet du projet de Constitution européenne exprimé par les votes non il y a deux ans.

Par exemple, les réticences

manifestées par la Grande-Bretagne exprimaient la crainte d'avoir à en passer par un référendum.

Malgré ces contradictions et cette situation de crise, tous ont dû finalement se mettre d'accord pour une raison résumée ainsi par la chancelière Merkel : « J'étais sûre que si nous n'avions pas réussi aujourd'hui, nous nous serions retrouvés dans une situation catastrophique. »

Le Premier ministre portugais, Socrates, dont le pays va présider l'Union européenne à partir du 1er juillet, a proposé un calendrier accéléré au pas de charge pour l'écriture du texte définitif.

Dès le 23 juillet prochain, la conférence intergouvernementale chargée de rédiger le futur traité européen ouvrira ses travaux, l'objectif affirmé par Socrates étant « que le texte définitif puisse être approuvé lors du sommet informel de Lisbonne des 18 et 19 octobre ».

Mais après la rédaction du traité, restera ensuite la ratification par les 27 Etats membres. L'AFP résume ainsi cette procédure de tous les dangers pour les partisans de l'Union européenne : « Une tâche hautement périlleuse pour ceux qui organiseront un référendum et courront ainsi le risque d'un rejet du texte, comme en France et aux Pays-Bas en 2005. Le risque pourrait cette fois venir d'autres Etats membres, notamment le Danemark, très eurosceptique, qui n'a pas exclu un référendum, ou l'Irlande, qui devra, obligatoirement, passer par une consultation populaire. Dans d'autres pays, notamment en Pologne, en Slovaquie ou en République tchèque, aucune décision n'a encore été prise en la matière. »

Correspondant

Après les résultats des récentes élections parlementaires

Faire échec au danger d'éclatement communautaire !

► *Les élections qui viennent d'avoir lieu en Belgique ont été remportées par le Parti chrétien-démocrate flamand (CDV), allié à un petit parti ouvertement séparatiste (le NVA). En réponse aux exigences de l'Union européenne, le chef du CDV, Yves Leterme, probable futur Premier ministre, ne cache pas son intention de régionaliser un maximum de matières sociales de façon à pouvoir les remettre en cause plus facilement. Remise en cause qui menacerait l'unité même de la Belgique, comme l'ont souligné nombre de commentateurs.*

Appelant à tirer les leçons de ce qui vient de se passer dans ces élections, les militants du Mouvement de défense des travailleurs (MDT), organisation liée à l'Entente internationale des travailleurs en Belgique, soulignent l'urgence d'un front uni des travailleurs et de leurs organisations pour faire barrage à cette double remise en cause.

Depuis plus d'un an déjà, des signes avant-coureurs indiquaient que les élections législatives de ce 10 juin devaient conduire à une mise en cause «communautaire» de la Belgique, pour pouvoir mettre au centre la remise en cause de la Sécurité sociale belge, telle qu'elle existe jusqu'à présent, garantissant les mêmes droits pour tous les salariés, wallons et flamands, sur tout le territoire belge. Attachés à leur Sécurité sociale, les travailleurs belges y sont fermement opposés. Mais l'Union européenne l'exige (voir encadré).

Si le chef d'un parti qui n'a jamais caché son intention de porter ce coup brutal a pu sortir vainqueur des élections, la responsabilité en incombe avant tout aux deux partis socialistes (au PS wallon comme au SP.a flamand). Tout au long de la campagne électorale, ils

ont refusé de se prononcer pour la défense de la Sécurité sociale unique et sont restés jusqu'au bout au sein d'un gouvernement de coalition qui mettait en œuvre une politique entièrement dictée par l'Union européenne, illustrée notamment par le fameux «pacte des générations» remettant en cause le régime des préretraites.

Pacte auquel se sont opposées deux grèves générales et des manifestations rassemblant plusieurs dizaines de milliers de travailleurs, à l'appel de la centrale syndicale, la FGTB.

C'est le refus de rompre avec cette politique qui a conduit au résultat : en Wallonie, le PS perd 6,9 % ; en Flandre, le SP.a perd 7,2 %. En fait, c'est tout le gouvernement de coalition auquel les deux PS participaient qui est rejeté. En Flandre, le parti du Premier ministre, le VLD, perd 5,5 %, et tous les partis du gouvernement perdent.

Le cataclysme est tel qu'un ancien président du PS, Guy Spitaels, est sorti de sa réserve. Dans une interview datée du 14 juin, il rappelle que, «depuis près d'un siècle, le parti (socialiste) a toujours été le premier en Wallonie», et que sa moyenne électorale dans les années 1981-1991 était supérieure à 39 %. Il ajoute : «Passer de 39 à 29 % des électeurs aujourd'hui ! Une perte d'un quart de l'électorat : cela mérite

réflexion.» Il estime qu'une des priorités politiques doit être «la réhabilitation de la puissance publique, ou plus simplement de l'Etat», ce qui est contradictoire à la politique prônée par l'Union européenne.

De son côté, la grande centrale syndicale belge, la FGTB, a publié le 11 juin un communiqué dans lequel elle rappelle qu'«à l'heure où les velléités régionalistes sont à leur comble au nord du pays et où le cartel CDV-NVA dit avoir les cartes en main, la FGTB tient à réaffirmer, plus que jamais, son ancrage fédéral. Pour la FGTB, notre système social fédéral est la condition sine qua non du maintien de la solidarité ! La FGTB s'oppose et continuera à s'opposer catégoriquement à un modèle qui générerait une concurrence entre les travailleurs, ainsi que des conditions de travail et des salaires différents entre les régions.» Les menaces brandies par celui qui s'appête à accéder au poste de Premier ministre donnent aujourd'hui toute son actualité à l'appel lancé le 5 mai dernier par des militants ouvriers, syndicalistes, élus du PS et du SP.a (1) : «Les travailleurs ne sont-ils pas en droit d'exiger du PS et du SP.a qu'ils assurent la défense de leurs droits sociaux fondamentaux ?»

Exigence qui s'impose avec d'autant plus de force et d'urgence aujourd'hui que, pour

«régionaliser» dans tous les domaines où il prétend le faire, le futur gouvernement aura besoin de modifier la Constitution ou de voter des lois spéciales, pour lesquelles il lui faudra une majorité des deux tiers, à laquelle il ne peut prétendre sans l'apport de voix des députés socialistes.

Aucune voix socialiste en soutien au plan de «régionalisation»-liquidation de la Sécurité sociale. Unité pour défendre et préserver la Sécurité sociale unique pour tous les travailleurs wallons et flamands sur tout le territoire belge. Non à la «communautarisation» de la Belgique. Telle est l'exigence de l'heure.

Correspondant

(1) A la fin de l'année dernière, constatant la montée des périls, des militants syndicaux avaient lancé, avec le soutien du Mouvement de défense des travailleurs (MDT), un Appel pour la défense de l'unité de la FGTB et des conquêtes sociales fédérales, qui a recueilli en quelques semaines 1 200 signatures. Une conférence de combat pour la défense des conquêtes sociales fédérales s'est tenue le 5 mai 2007, à l'issue de laquelle un Manifeste pour l'unité a été lancé (base de création d'un comité pour l'unité), déjà signé par de nombreux responsables et militants syndicaux, dont l'ancien président de la FGTB, Georges Debunne.

Une exigence qui vient directement de l'Union européenne

En Belgique comme dans toute l'Europe, l'Union européenne exige une accélération brutale de la destruction des droits. Le patronat belge et ses relais politiques sont d'accord, mais ils sont divisés sur la manière d'y parvenir. Certains pensent que c'est possible au plan fédéral. D'autres n'y croient plus et estiment qu'il faut passer par la régionalisation.

Dès le mois de mai, la FGTB a rappelé dans un memorandum ses positions contre la régionalisation : «Il y a trois matières qui nous concernent directement, parce qu'elles garantissent la solidarité fédérale, et à propos desquelles nous disons haut et fort qu'elles doivent rester fédérales et sur lesquelles aucune concession ne peut être faite : la loi de 1968 relative aux commissions paritaires et aux conventions collectives de travail ; le droit du travail ; la Sécurité sociale.» Diviser la force unie des trois millions de travailleurs du pays, tel est l'objectif de ceux qui veulent la régionalisation, estimant qu'ils n'arriveront pas sans cela à réaliser les exigences de l'Union européenne.

Aux syndicalistes du monde entier

L'Organisation Internationale du Travail est en danger !

C'est une menace contre l'ensemble des droits ouvriers dans le monde entier

► Il revient au mouvement ouvrier qui a combattu pour la ratification et l'application des conventions de l'OIT de lever le drapeau de la défense de l'OIT, de sa Commission des normes, des 187 conventions et le retour plein et entier au système normatif de l'OIT. Militants ouvriers et responsables syndicaux de 27 pays, réunis à Genève le 9 juin 2007, lors de la XIVe Rencontre pour la défense des conventions de l'OIT et l'indépendance des organisations syndicales tenue à l'initiative de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, nous lançons un appel au débat dans le mouvement ouvrier international : l'Organisation internationale de travail est menacée dans son existence même. Lors de la 96^e conférence annuelle, une réforme institutionnelle de l'OIT a été proposée. Elle est présentée comme une « question de gouvernance. » De quoi s'agit-il ? Le système normatif de l'OIT s'appuie sur ses 187 conventions, élaborées depuis 1919 dans le cadre du tripartisme, conventions, qui, il faut le rappeler, une fois ratifiées par les Etats, doivent être transcrites dans les lois nationales. Une commission d'application des normes a mandat d'en vérifier l'application chaque année. Les organisations syndicales dans chaque pays peuvent se saisir de ces conventions comme point d'appui dans leur propre pays pour en demander la ratification, pour en exiger l'application lorsqu'elles ont été ratifiées.

► Le projet de réforme institutionnelle de l'OIT envisage de modifier l'ordre du jour de l'Assemblée annuelle, pour y introduire des débats thématiques.

Avec ce nouveau fonctionnement, l'assemblée annuelle serait chargée d'examiner périodiquement les « objectifs stratégiques du travail décent » — présenté comme un « concept » — en lieu et place de l'examen de la ratification, de l'application des 187 conventions de l'OIT. Cela ne signifierait-il pas une modification radicale de la mission historique de l'OIT ? N'est-ce pas une menace pour l'ensemble du système conventionnel et donc une menace pour toutes les conventions collectives et les codes du travail qui, dans nombre de pays, s'appuient ou sont reliées aux conventions de l'OIT ?

► Lors de cette 96^{ème} session de l'OIT, un événement sans précédent s'est produit.

Selon les règles de l'OIT, la Commission d'application des normes du travail (CAN), examine chaque année, sur la base du rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations ce qu'il en est de leur application. Or, en cette année 2007, fait sans précédent, les employeurs, ont opposé un veto (ce qui est contraire au règlement de la CAN) quant à l'examen de cinq pays de la liste établie par la Commission des experts. Ainsi, la Colombie a été retirée de la liste des cas individuels, alors que les syndicalistes de ce pays sont continuellement soumis à des violences, des enlèvements, des assassinats (plus de 100 par an)!

Il s'agit d'une offensive des employeurs et de certains gouvernements, pour transformer la CAN en un organisme politique, qui déterminerait que tel ou tel Etat serait dispensé d'appliquer les conventions qu'il a ratifiées.

Que resterait-il du système des conventions de l'OIT si la

Commission de la conférence annuelle de l'OIT, chargée du contrôle de l'application des conventions de l'OIT ne pouvait plus, en toute indépendance, examiner l'application des normes universelles élaborées par l'OIT dans le cadre du tripartisme ?

► L'OIT est fondée sur le principe du tripartisme syndicats, employeurs, Etats. La réforme institutionnelle propose d'y substituer la reconnaissance des entreprises.

A l'assemblée annuelle, siègent pour chaque Etat des représentants des gouvernements, des organisations patronales nationales, des représentants des Confédérations syndicales nationales. C'est là la reconnaissance d'intérêts distincts et opposés entre les classes sociales et la reconnaissance du cadre des Etats et des nations, comme cadre dans lequel s'exprime la lutte de classes. Il est également proposé, dans la réforme institutionnelle au nom de la gouvernance, de substituer à ce principe tripartite la reconnaissance des multinationales comme institutions composantes de l'OIT. Cette institutionnalisation des multinationales, c'est-à-dire des entreprises, comme entités politiques se substituant aux relations entre les classes dans le cadre des nations est contraire à la démocratie. Elle est d'ordre corporatiste.

► Selon le projet de réforme institutionnelle, le « concept » du « travail décent », sans contenu normatif, devrait être la base d'un accord de l'ensemble des acteurs de la gouvernance mondiale rassemblant les institutions de Bretton Woods, les gouvernements et les organisations syndicales.

Au nom de la gouvernance, on voudrait donc abandonner le système normatif des conventions pour y substituer un « concept ».

Les militants ouvriers savent que l'on retrouve cette notion de gouvernance à tous les ni-

veaux : au niveau mondial, au niveau national, au niveau de l'entreprise. De toute part, on presse le mouvement ouvrier de s'intégrer dans les dispositifs de gouvernance comme s'il n'y avait plus gouvernants et gouvernés, comme s'il n'y avait plus de classes aux intérêts antagoniques, comme si tous, exploités et exploités, devaient participer, ensemble, à la gestion des affaires du monde et des entreprises.

Cette notion de gouvernance mondiale a fait son apparition au moment du Sommet social de Copenhague en 1995. Les dirigeants du G 8, les gouvernements, les dirigeants des institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale), l'OMC n'ont eu depuis de cesse d'affirmer qu'ils agissent d'une même voix contre la pauvreté. Quel est leur bilan ?

- La famine ne cesse de se développer dans le monde ;
- La désindustrialisation progresse ;
- Les paysans sont chassés de leurs terres ;
- Les guerres et les conflits s'étendent ;
- La pauvreté se développe ...

Tandis qu'à l'autre pôle de la société, les profits s'accumulent, la spéculation et la maffiosisation gangrènent l'ensemble du système économique.

Le mouvement ouvrier doit rester lui-même, préserver son indépendance.

Il ne saurait participer à la gouvernance de l'économie mondialisée

Plus que jamais, le régime de la propriété privée des moyens de production entraîne l'humanité vers la barbarie. Plus que jamais, le mouvement ouvrier doit préserver son indépendance.

► Aujourd'hui, au nom de la gouvernance, on appelle les organisations syndicales à s'impliquer dans des campagnes communes de lutte contre la pauvreté, avec les institutions de la mondialisation.

APPEL INTERNATIONAL

Aux syndicalistes du monde entier

L'Organisation Internationale du Travail est en danger !

Le mouvement ouvrier n'a attendu personne pour engager la lutte contre la pauvreté. La lutte réelle contre la pauvreté ne s'identifie-t-elle pas à la lutte pour les droits ouvriers ? N'est-il pas exact que plus il y a de droits ouvriers, plus il y a de codes du travail, plus nombreuses sont les lois sociales, et plus la misère recule ? Pour nous, il ne saurait y avoir de lutte véritable contre la pauvreté avec ceux-là mêmes qui la génèrent.

► Au nom de la gouvernance, on voudrait donc « réformer » l'OIT pour abandonner le système normatif des conventions de l'OIT contraignantes qui ont servi de point d'appui et de référence au mouvement ouvrier mondial dans de nombreux pays. Nous affirmons pour notre part : les droits ouvriers ne sont pas des concepts. Les droits ouvriers ne sont pas des principes. Ce sont des droits codifiés, précis. Nous revendiquons la défense et la reconquête du système normatif des conventions de l'OIT.

► Au nom de la gouvernance, on cherche à impliquer les organisations syndicales dans les accords avec les multinationales sous forme de « responsabilité sociale des entreprises » (RSE) se substituant aux droits ouvriers conquis dans chaque pays. Avec la « responsabilité sociale des entreprises », un piège est tendu aux organisations syndicales. La seule véritable « responsabilité sociale » que connaissent les entreprises, les multinationales, est de faire des profits. Un farouche partisan du libéralisme économique et industriel, Milton Friedman, affirme sans détour que la « responsabilité sociale de l'entreprise » se limite à « faire le plus d'argent possible pour ses actionnaires ». S'il en fallait un exemple, on pourrait citer le cas parmi bien d'autres d'Unilever, entreprise

signataire d'un accord de RSE. Cette entreprise vient de licencier 1000 travailleurs de son entreprise à Sewree (Bombay, Inde). Dans le même temps, elle organise un nouveau plan social visant à réduire de 20% les effectifs du centre en France. Et le directeur d'Unilever, qui licencie tant en Europe qu'en Asie, explique fort bien quel sens a pour lui la RSE : « Il existe aujourd'hui une reconnaissance des défis sociaux et environnementaux qui se posent à nous au XXIème siècle. Ces problèmes sont si complexes, à caractère multidimensionnel, qu'ils ne peuvent être résolus que si les gouvernements et les ONG fonctionnent ensemble avec les entreprises. La santé et la prospérité de nos affaires est directement liée à la prospérité des communautés que nous servons. » Intégrer les organisations syndicales à la communauté de l'entreprise, n'est-ce pas le but de la RSE ? D'ailleurs, pour Unilever, la RSE est selon son document officiel « essentielle pour savoir comment agir, c'est une opportunité, pas une contrainte, un guide pour la compétitivité. » Moyennant quoi Unilever publie en 2007 un chiffre d'affaires courant en augmentation de 5,7%.

► Nous affirmons : plus que jamais, le mouvement ouvrier doit rester lui-même. Il doit se ressaisir de ce que furent les bases mêmes de sa constitution. En 1834, les membres du syndicat des ouvriers tailleurs de New-York aux Etats-Unis, fondant une des premières coalitions ouvrières de ce pays, affirmaient : « Le travailleur doit avoir le droit de se coaliser librement pour discuter de la valeur de son labeur ». Cela reste vrai. Le mouvement ouvrier s'est constitué dans la lutte contre le régime d'exploitation pour vendre au meilleur prix la force de travail des travailleurs, par le biais de la lutte pour les droits collectifs de la classe ouvrière opposée à celle

des exploitateurs. Le mouvement ouvrier international est confronté à des questions qui mettent en jeu les bases mêmes sur lesquelles furent fondées, il y a plus d'un siècle, les organisations syndicales, celles de la lutte de classes qui opposent les intérêts antagoniques de la classe ouvrière et de la classe capitaliste, celles qui fondent les organisations syndicales à savoir la défense des intérêts spécifiques de la classe ouvrière contre la classe capitaliste. Nous affirmons : le rôle du mouvement ouvrier ne saurait être de participer à la gouvernance de l'économie mondialisée à quelque niveau et de quelque manière que ce soit.

Nous lançons un cri d'alarme solennel : l'Organisation internationale du travail est en danger. Sa mission historique d'élaboration des conventions et de contrôle sur leur ratification et leur application par les Etats membres est menacée de disparition. C'est une menace contre l'ensemble des droits ouvriers, dans le monde entier.

Il revient au mouvement ouvrier qui a combattu pour la ratification et l'application des conventions de l'OIT, de lever le drapeau de la défense du système normatif des 187 conven-

tions de l'OIT. Nous appelons à organiser un vaste débat dans le mouvement ouvrier et à se regrouper pour que soit organisée une large campagne pour :

► **La défense de l'Organisation internationale du travail (OIT), de sa commission des normes, de son système normatif fondé sur les 187 conventions. Le retour plein et entier au système normatif des conventions ;**

► **La défense de la démocratie politique qui s'oppose à la conception corporatiste de l'intérêt commun au sein de l'entreprise, des multinationales contre les accords RSE ;**

► **La défense de la souveraineté des nations contre les organismes supra-nationaux et les institutions de la mondialisation ;**

► **L'indépendance du mouvement ouvrier face à la gouvernance.**

Cet appel a été contresigné par les participants à la XIVème Rencontre pour la défense des conventions de l'OIT et l'indépendance des organisations syndicales à l'initiative de l'Entente internationale, à Genève, le 9 juin 2007

Je m'associe publiquement à cet appel

- En mon nom personnel
- Au nom de mon organisation :

NOM, Prénom :

Adresse :

pays

Email :

tel :

Pour toute correspondance : Entente internationale des travailleurs 87, rue du Fg St Denis 75010 Paris, France Tél : (33 1) 48 01 88 28 Fax : (33 1) 48 01 88 36 E.mail eit.ilc@fr.oleane.com - Site : www.eit-ilc.org

Global Unions et le G8

► *L'organisation syndicale internationale dite « Global Unions » représente environ 180 millions de membres émanant des fédérations syndicales internationales adhérentes à la CSI.*

Avant la réunion du sommet du G8 à Heiligendam en Allemagne, du 6 au 8 juin 2007, ce groupement syndical a émis un certain nombre d'observations orientées selon la formule « vers une mondialisation équitable ». Le document établi et diffusé avant la réunion du G8 constate que le processus rapide d'intégration de l'économie mondiale « offre à la population de la planète des opportunités sans précédent, mais aussi des défis majeurs à relever »

Global Unions constate qu'avec l'entrée de la Chine, de l'Inde et de la Russie, de l'Europe centrale et orientale la main d'œuvre intégrée au système mondial a doublé au cours des vingt dernières années.

Le fait est là de la présence d'un milliard d'individus qui sont sans emploi, ou sont sous employés, s'ajoutant à la pauvreté dans laquelle sont plongés 1,4 milliards d'individus travaillant pour moins de deux dollars US par jour.

Les gouvernements n'ont pas su ou pas voulu gêner la mondialisation, ni garantir une participation équitable des travailleurs sans la répartition des fruits de la croissance économique.

Ainsi, la part des salaires dans chaque revenu national de l'OCDE est en chute constante. Le processus de mondialisation et de d'économie globale fait la part belle au capital, mais en premier lieu au capitalisme financier destructeur des forces productives.

C'est l'impasse créé par cette situation qui conduit le monde à subir les méfaits d'un système finissant, fondé sur la propriété privée de plus en plus concentrée des moyens de production et d'échange, sans que les moyens d'une alternative révolutionnaire puissent éclore, en raison de la crise qui frappe les directions du prolétariat, et du fait de leur intégration dans le pro-

cessus de mondialisation. Toute fois, les résistances s'organisent au niveau de segments qu'il nous importe d'élargir, par l'action permanente.

Dans les pays industrialisés, les fruits de la mondialisation ont bénéficié de manière disproportionnée aux ménages les plus aisés, alors qu'une majorité de ces ménages salariés est exclue du partage de la hausse de la productivité et de la croissance économique.

Selon Global Unions, l'OCDE a observé que dans 17 pays examinés sur 20, les inégalités salariales se sont accrues, affaiblissant ainsi la cohésion sociale et en alimentant l'aliénation politique.

L'effet de la mondialisation sur l'emploi, les marchés du travail et les salaires, est la cause principale des inégalités. Global Unions fait le constat qui est le nôtre. Toutes les conférences organisées par l'Entente internationale des travailleurs et des peuples ont abouti à cette conclusion.

Il est clair que la réduction des effectifs, comme la délocalisation des industries entières, et des entreprises de plus en plus soumises à la pression des fonds d'investissement, constamment à la recherche de coûts d'exploitation les plus avantageux pour elles et leurs actionnaires, conduit certes à l'accroissement des inégalités, mais aussi à

l'intensification des licenciements économiques, et à la perte des emplois stables. D'où l'extension de la précarité.

(...) Dans la plupart des pays industrialisés, les politiques gouvernementales ont fait pencher l'équilibre des pouvoirs en faveur des employeurs et au détriment des salariés au moyen de ce que l'on prétend être des politiques de réformes favorables à l'emploi : déréglementation des marchés du travail, revalorisation des systèmes de protection sociale, baisse des impôts pour les ménages aisés et pour les entreprises et effets secondaires des systèmes de prestations subordonnées au retour à l'emploi.

* * *

Global Unions constate qu'en 2006, l'économie mondiale a connu de nouveau une forte croissance du PIB. Pourtant, cette croissance s'est traduite ni par la création d'emplois sécurisés et de qualité, ni par une quelconque amélioration partagée des niveaux de vie.

D'après les prévisions, le chômage devrait commencer à baisser en 2007 et 2008 dans tous les pays du G8 dont les marchés du travail sont comparativement plus déréglementés.

En dépit de certaines différences, il s'avère que quelques 35 millions de salariés restent sans emploi dans les pays de l'OCDE, parmi lesquels un nombre inacceptable de jeunes.

Dans trois pays du G8, la France, l'Italie et la Russie, le taux de chômage des jeunes dépasse 20 pour cent.

* * *

(...) C'est ce qu'a réaffirmé la XIVe rencontre de Genève : « Pour la défense des conventions de l'OIT et de l'indépendance des organisations syndicales ». Elle a tenu une fois de plus à mettre en évidence cette question centrale.

Ainsi, aujourd'hui, y compris Global Unions, on en appelle

à la « responsabilité sociale des entreprises ». Celles-ci seraient chargées en quelque sorte de faire leur propre police.

Or il n'est nullement choquant de rappeler que le but de toute entreprise est de réaliser le maximum de profits pour ses propriétaires et actionnaires. Face à cela, je ne peux éviter un retour en arrière lorsqu'en 1837, en France, confiait aux employeurs le soin de veiller à l'application de la loi.

Aujourd'hui, au nom de la « responsabilité sociale des entreprises, on confie aux sociétés transnationales la charge de veiller à l'application des normes établies par l'OIT, fonction précédemment confiée aux Etat au travers de leur législation sociale.

Dans ces normes prises en charge par le capitalisme mondial, on met l'accent sur la nécessité d'offrir un « travail décent » à l'ensemble des travailleurs du monde entier.

Cette expression n'est pas neutre. Elle prend sa place dans la nouvelle idéologie mondialiste où l'antagonisme entre les classes sociales n'existerait plus, au nom de l'individuel primant le collectif. Ainsi, dans cette définition reprise par monsieur Juan Somavia, directeur général de l'OIT, « le travail ne serait pas un marchandise », mais un moyen permettant à l'individu de se réaliser dans la communauté humaine.

« Responsabilité sociale des entreprises », « travail décent », ce sont les nouveaux mots d'ordre de l'impérialisme mondial, expression de l'individualisme libéral.

L'appel lancé par les participants à la XIVe rencontre de Genève de juin 2007 met l'accent à juste titre sur ces questions, en en appelant aux dirigeants du mouvement ouvrier international.

**Roger Sandri,
le 1er juillet 2007**